

Déc 2015

## OPTICIEN LUNETIER

### I. DEFINITION

**L'Opticien Lunetier adapte et vend des articles destinés à corriger les défauts ou déficiences de la vue sur prescription médicale, et qui conseille les utilisateurs sur les matériels fournis.**

**Il est à la fois un auxiliaire médical et un commerçant qui a le monopole de vente des verres correcteurs, des verres scléro-cornéens et des lentilles de contact.**

NB ; L'exercice de l'activité d'audio-prothésiste, souvent complémentaire, est également réglementée et dépend de la même autorité compétente mais le RCS ne réclame pas le NO ADELI.

Par contre, la simple vente de matériel optique, loupes, jumelles, longues-vues...peut être effectuée par tout commerçant.

### II. REGLEMENTATION ET DEMARCHE

**Le diplôme d'opticien-lunetier** peut être détenu par le chef de l'entreprise individuelle, le représentant légal d'une société ou un salarié depuis, la Loi Hamon du 17.03.2014 modifiant l'art L4362-9 du Code de la Santé Publique.

Ce diplôme doit **être enregistré auprès du répertoire ADELI de l'Agence Régionale de Santé - ARS.**

**Le n° ADELI est précisé sur une attestation ou une carte professionnelle.**

Chaque établissement doit comprendre une personne titulaire du diplôme enregistré auprès de l'ARS compétent.

### III. PIECE SPECIFIQUE A FOURNIR AU CFE

**Numéro d'enregistrement ADELI précisé sur une attestation ou une Carte Professionnelle d'Opticien-Lunetier délivrées par l'ARS.**

- Entreprise individuelle : l'exploitant, le locataire - gérant et l'usufruitier exploitant ou un salarié.
- Sociétés : le ou les représentants légaux ou un salarié

**NB : le salarié n'apparaît pas sur le Kbis mais il doit fournir son contrat de travail et son numéro ADELI au CFE.**

### IV. PLUS D'INFORMATIONS

#### Autorité compétente :

**ARS – Agence Régionale de Santé**  
Cité Administrative Gaujot  
14 r Mar Juin 67084 STRASBOURG CEDEX  
☎ 03 88 88 93 93

#### Liens utiles :

[www.apce.com](http://www.apce.com) note juridique *Opticien-Lunetier*